

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**n°05**

Date de la convocation : le 2 avril 2021

Publication le 19 avril 2021

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI DOUZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI SALLE PIERRE DE COUBERTIN\*, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, Maire.**

\*Conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, afin de respecter les conditions des règles sanitaires en vigueur,

**ETAIENT PRESENT/ES** : Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, LEMERCIER, CATTEAU, LEMAIRE-DELACROIX, SOWYK, ALLARD, OUARRAOU, DOUALLE, BOULARD, COTTON, BALZAC, LAPORTERIE, KEHR, BOULENGER, HAUGUEL, FERMENT, GODEFROY, HUGUERRE, MOULINET, CHAIB, DUQUESNE, BARBAY, MERON, DUMAIS, POIRREE.

**ETAIENT ABSENT/ES EXCUSE/ES** :

Monsieur DETALMINIL, qui a donné pouvoir à Monsieur HAUGUEL  
Monsieur DESILLE, qui a donné pouvoir à Monsieur COTTON  
Madame DUPONCHEL, qui a donné pouvoir à Madame OUARRAOU  
Madame DESLANDES  
Monsieur LEJEUNE

---

**Election du secrétaire de séance** : Monsieur Quentin DOUALLE, est élu secrétaire de séance.

---

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 30

---

**OBJET** : Budget Principal – Compte Administratif 2020 – Adoption 7-1

Le compte administratif est le document budgétaire qui retrace la comptabilité de l'exercice tenue par l'ordonnateur.

Il permet de rapprocher les crédits votés lors de l'adoption du budget primitif de leur réalisation effective, constatant un résultat qui reflète la situation financière de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2131-31, L 2343-1 à 2 et D. 2343-1 à D2343-10 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020;

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter et de voter le compte administratif 2020 dont les résultats se présentent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	19 858 192.14 €
Recettes	21 686 094.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	3 647 692.93 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>5 475 594.79 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	4 935 436.12 €
Recettes	7 098 338.89 €
Excédent d'investissement reporté	5 669 598.78 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>7 832 501.55 €</b>

### **Restes à réaliser de la section d'investissement**

Dépenses	1 485 808.43 €
Recettes	550 213.94 €
Déficit des restes à réaliser	935 594.49 €
<b>Excédent total de la section d'investissement</b>	<b>6 896 907.06 €</b>

### **Récapitulation**

Excédent de la section de fonctionnement	<b>5 475 594.79 €</b>
Excédent de la section d'investissement	<b>6 896 907.06 €</b>

### **EXCEDENT NET DISPONIBLE**

**12 372 501.85 €**

## **ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2020**

Au 31 décembre 2020, le résultat net disponible pour l'élaboration du budget primitif 2021, s'élève à 12 372 501.85 € :

Reprise de l'excédent d'investissement 2019	5 669 598.78 €
Reprise de l'excédent de fonctionnement 2019	3 647 692.93 €
Résultat brut de l'exercice 2020	3 990 804.63 €
	-----
Résultat de clôture 2020	+ 13 308 096.34 €
Solde des restes à réaliser 2020	- 935 594.49 €
	-----
Résultat net disponible pour le budget primitif 2021	<b>+ 12 372 501.85 €</b>

## **I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **I – A – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

En 2020, 77.27 % des crédits inscrits en dépenses réelles de fonctionnement ont été consommés, pour un montant de 14 777 728.22 € (+0.84 % par rapport à 2019). Cette stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement s'explique principalement par la baisse des dépenses au chapitre 011 liée à la fermeture de certains services communaux du fait de la crise sanitaire.

Elle est néanmoins compensée, d'une part, par la hausse du chapitre 012 qui s'explique par le déploiement de personnels de renfort affectés à la désinfection des bâtiments communaux conformément au protocole sanitaire applicable.

D'autre part, la hausse des dépenses au chapitre 66 est liée au remboursement des emprunts économiques transférés par la communauté de Communes Caux Austreberthe suite aux cessions des ateliers relais.

Enfin, le chapitre 67 a connu une forte augmentation en raison du remboursement des places de spectacles, des séjours de classes de découvertes, annulés.

			Variation 2019/2020
011	Charges à caractère général	4 022 665,23	- 8.22%
012	Charges de personnel	8 900 266,97	4.46%
65	Autres charges de gestion	1 693 555,79	3.16 %
66	Charges financières	127 467,89	23.81 %
67	Charges exceptionnelles	33 437,34	421.93%
014	Atténuations de produits	335,00	-27.65%
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 777 728.22 €</b>	<b>0.84 %</b>

#### **I – B – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits prévus en recettes réelles de fonctionnement ont été réalisés à hauteur de 100.54 %, soit un montant de 20 449 452.70€. Cette hausse de 4.04% par rapport à 2019 s'explique principalement par plusieurs cessions immobilières imputées au chapitre 77, et également par l'augmentation des indemnités journalières au chapitre 013.

Par ailleurs, la fermeture de certains services communaux (crèches, restauration scolaire, centre de loisirs, service culturel) du fait de la crise sanitaire a réduit de près de 25% le produit des services, chapitre 70.

			Variation 2019/2020
70	Produits des services	1 099 704,06	-24.79%
73	Impôts et taxes	10 312 506,90	1.13 %
74	Dotations et participations	5 683 077,11	5.89 %
75	Autres produits de gestion courante	253 241,23	-29.27%
76	Produits financiers	00,00	-100.00%
77	Produits exceptionnels (y compris cessions)	2 897 582,86	35.68%
013	Atténuations de charges	203 340,54	50.46 %
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 449 452.70 €</b>	<b>4.04 %</b>

Le résultat de fonctionnement 2019 reporté s'élève à 3 647 692.93 €.

## **II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'épargne brute, à savoir excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 5 671 724.48 €.

### **II – A – LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

En 2020, les dépenses réelles d'investissement, d'un montant total de 3 698 794.82€, sont réparties de la façon suivante :

- Dette en capital	213 069.17 €
- Programme d'investissement	3 485 684.55 €
- Divers	41.10 €

### **II – B – LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles d'investissement 2020, d'un montant total de 2 017 874.97 €, se décomposent comme suit :

- Ressources propres d'investissement (Taxe d'aménagement, FCTVA)	1 766 840.82 €
- Subventions reçues	251 034.15 €

L'excédent de fonctionnement 2019 affecté à l'investissement s'élève à 5 669 598.78 €.

Avant de se retirer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Gilles AMANIEU, Adjoint au Maire, pour exercer la fonction de Président de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, adopte le Compte Administratif 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.